

Éducation - Versement de subventions

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Dans le cadre de sa politique en faveur de l'éducation, le Conseil Municipal a souhaité favoriser l'accès aux activités culturelles et artistiques par les élèves du 1^{er} degré. Un budget a été inscrit sur l'exercice 2005 pour cela.

Divers projets ont été réalisés avec le soutien de la Ville, notamment en lien avec l'Opéra Théâtre, plus récemment avec l'Espace Planoise, la Compagnie Bacchus, l'association Sauf Art, le Conservatoire National de Région, le Musée du Temps, ...

Un certain nombre d'écoles a fait connaître le souhait de s'inscrire dans cette démarche et sollicitent le concours de la ville de Besançon.

Il est proposé de leur attribuer les subventions suivantes :

* Coopérative de l'école élémentaire Jean Macé : 1 300 € destinés à soutenir des classes à dispositifs culturels, qui assisteront aux séances «Ecole et cinéma» et aux concerts des JMF pendant toute l'année scolaire 2004-2005. La quasi-totalité des classes de l'école est concernée.

* Coopérative de l'école élémentaire Rivotte : 950 € pour permettre aux enfants d'assister à différents spectacles qui s'inscrivent dans le projet de l'école pour cette année scolaire 2004-2005.

* Coopérative scolaire de l'école des Prés de Vaux : 640 € pour soutenir un projet de réalisation d'un petit film d'animation sur le thème de l'éducation à l'Environnement, par les enfants de niveau CE1, CM1 et CM2.

* Coopérative scolaire de l'école élémentaire Ile de France : 640 € pour un projet intitulé «l'arbre et la forêt» qui engage une collaboration entre l'école, le Conservatoire National de Région et l'Espace Planoise. L'objectif est de faire réaliser par les enfants un spectacle musical qui sera présenté à l'Espace Planoise ; au cours de la préparation de celui-ci, les enfants seront appelés à découvrir un univers sonore et notamment la famille des instruments à anches et le milieu du spectacle.

* 500 € à la coopérative de l'école élémentaire Helvétie pour un projet qui associe le Théâtre des Manches à Balais et a pour objectif l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, l'initiation aux arts visuels et l'entraînement à l'expression orale.

Enfin il est proposé de procéder au versement des subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 2004	Proposition 2005
PEP	1 372 €	1 372 €
FCPE	1 978 €	1 978 €
PEEP	659 €	659 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit 8 039 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65.213/6574 CS 21100 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits de 1 970 € en provenance du chapitre 011.213/6042 CS 21100.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ces différentes propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Mme FELLMANN n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 1^{er} décembre 2005.